Communiqué de presse

Vendredi 16 octobre 2026

Reprise du Groupe Hospitalier Mutualiste : une étape importante pour l'avenir de la Mut', la santé doit rester à l'abri des logiques financières

La Maire de Grenoble et le Président de Grenoble-Alpes Métropole saluent la décision du Tribunal Judiciaire de Grenoble de confier la reprise du Groupe hospitalier mutualiste (GHM) à la Fondation Boissel. Une décision qui ouvre une nouvelle perspective pour cet établissement essentiel à notre territoire, après plusieurs années d'incertitudes. Ils rappellent leur attachement à un modèle de santé fondé sur l'intérêt général, l'accès aux soins pour toutes et tous et la protection des professionnel-les de santé.

Laurence Ruffin et Guillaume Lissy déclarent :

La clinique mutualiste est une fierté pour Grenoble et pour l'ensemble de notre territoire. Depuis des décennies, elle incarne une certaine idée de la santé : une santé accessible, de qualité, attentive à toutes et tous, qui ne distingue pas les patient-es selon leurs moyens. Elle est aussi le fruit de l'engagement de professionnel-les de santé dont le travail et le dévouement sont essentiels à la population et dont l'emploi par cette décision est en grande majorité pérennisé.

La décision rendue ce jeudi 15 octobre par le tribunal judiciaire de Grenoble, qui retient l'offre de reprise de la Fondation Boissel, constitue une étape importante pour l'avenir du Groupe Hospitalier Mutualiste. Elle écarte la poursuite d'une trajectoire qui a profondément fragilisé l'établissement et ouvre la perspective d'un retour à un modèle inscrit dans l'économie sociale et solidaire.

***Cette décision doit être l'occasion de réaffirmer une conviction fondamentale : la santé n'est pas une marchandise**. Elle ne peut être considérée comme une activité ordinaire, soumise aux seules exigences de rendement financier. Les établissements de santé ne sont pas des actifs que l'on achète, que l'on revend ou que l'on démantèle au gré des intérêts économiques. Ils sont des biens communs, indispensables à la cohésion sociale et à l'égalité entre les habitantes et les habitants.*

Contacts : presse@grenoble.fr - 04 76 76 39 21 - 04 76 76 11 42 ; randa.berbouche@grenoblealpesmetropole.fr

L'histoire récente du GHM a montré les dangers d'une gestion qui éloigne les décisions de soin de l'intérêt des patient-es et des professionnel-les. La Ville de Grenoble et la Métropole ont toujours exprimé leurs inquiétudes face à cette situation. Nos institutions ont soutenu les mobilisations des syndicats, des collectifs d'usager-ères et des habitant-es, ainsi que les initiatives visant à préserver la vocation sanitaire et solidaire de la Mut'.

Elles ont également engagé des démarches judiciaires pour défendre l'établissement et son avenir. Cet engagement n'a jamais varié : ***nous voulons des soins accessibles pour toutes et tous.***

Le choix de la Fondation Boissel ouvre aujourd'hui une perspective nouvelle. Il devra se traduire concrètement par des garanties durables pour la qualité et la continuité des soins, le maintien des emplois et des compétences, ainsi que le respect des équipes qui font vivre l'établissement au quotidien. La reprise ne sera une réussite que si elle permet de consolider les missions de santé du GHM et de répondre aux besoins de la population.

Dans un contexte où l'hôpital public est sous tension, où de nombreux territoires connaissent des difficultés d'accès aux soins et où les inégalités de santé progressent, la préservation d'établissements comme la clinique mutualiste est plus nécessaire que jamais. Grenoble et sa métropole ont besoin d'une offre de soins diversifiée, solide et accessible, qui repose sur la coopération entre les acteurs plutôt que sur la concurrence et la recherche de profits.

La décision du tribunal constitue donc une étape, mais elle ne clôt pas toutes les questions soulevées par les années de crise du GHM. La vigilance demeure nécessaire pour que les responsabilités soient établies et que les intérêts des patient-es, des salarié-es et du territoire soient pleinement protégés. Nous restons également vigilants sur les activités non reprises et qui constituent un sujet important notamment sur l'offre de soin dentaire.

Nous resterons pleinement mobilisé-es pour défendre un modèle de santé solidaire, démocratique et accessible à toutes et tous. Parce que la santé est un droit fondamental, elle doit être protégée des logiques de financiarisation et demeurer au service de l'intérêt général.